



**Kubski Grégoire, Rey Alizée**

Quelle réaction face à l'augmentation des prix des transports publics ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 12.05.23

**Dépôt**

Après les CFF, c'est au tour de Frimobil d'annoncer une hausse conséquente de 3.9 % des prix des billets de transports publics, ce qui affecte directement la population fribourgeoise. En période d'inflation, cela contribue à augmenter la pression financière pesant sur les personnes à bas revenus et sur la classe moyenne, qui regardent toujours leur porte-monnaie avant de décider quel type de transports est choisi pour se rendre au travail ou pour les activités quotidiennes. En augmentant le prix des titres de transports publics, on contribue à rendre moins attractive l'offre de transports publics dans notre canton. Il sied de constater que la justification de l'augmentation des coûts est sommaire et que le fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation du prix des billets depuis plusieurs années ne doit pas constituer un oreiller de paresse.

A Fribourg résident énormément de pendulaires qui se rendent quotidiennement vers Berne ou Lausanne. Le succès de la ligne directe Broc-Bulle-Romont-Fribourg-Guin-Berne en témoigne. Par ailleurs, les lignes dans les agglomérations, mais également les lignes régionales, ont pu être développées ces dernières années et permettent de rejoindre plus facilement les centres urbains du canton, ce qui encourage la population à utiliser l'offre de transports publics. Le Conseil d'Etat a en outre spécifiquement mentionné dans le programme gouvernemental de la législature 2022-2026 ce qui suit : « La mobilité durable passe par la diminution de l'utilisation des véhicules motorisés au profit des transports publics ». Avec l'augmentation du prix des abonnements généraux et en particulier ceux de 2<sup>e</sup> classe, l'augmentation des coûts de Frimobil crée une nouvelle réduction du pouvoir d'achat des Fribourgeoises et Fribourgeois.

Sur la base de ces constats, les soussigné-e-s posent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- > Est-ce que le canton a été consulté avant l'augmentation des tarifs de Frimobil ? Si oui, quelle a été sa prise de position ? Si non, quelle est sa position ?
- > Le Conseil d'Etat entend-il proposer des aides financières aux pans de la population ayant une situation économique précaire pour compenser l'augmentation des coûts des transports publics ? Si non, quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre face à cette augmentation des prix ?
- > Quelles sont les mesures entreprises par le Conseil d'Etat pour favoriser le transfert modal vers une plus grande utilisation des transports publics ? Y a-t-il des mesures spécifiques pour les pans de la population ayant une situation économique précaire ?
- > A-t-on des statistiques sur l'évolution lors des dix dernières années de la part du budget moyen d'un ménage fribourgeois consacrée aux frais de transport ?